

LES JEUNES

INTERNATIONALISTES

Association loi du 1^{er} juillet 1901 des étudiants et anciens étudiants en Relations internationales

FORMULAIRE D'ADHESION

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM * :

PRENOM(S) * :

DATE DE NAISSANCE * :

LIEU DE NAISSANCE * :

NATIONALITE * :

ADRESSE POSTALE * :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE * :

ADRESSE E-MAIL * :

AVEZ-VOUS UN COMPTE FACEBOOK ? OUI NON

AVEZ-VOUS UN COMPTE TWEETER ? OUI NON

AVEZ-VOUS UN COMPTE LINKEDIN ? OUI NON

ETUDES

Etudes supérieures antérieurement suivies

Diplôme * :

- LICENCE
- MASTER
- DOCTORAT
- AUTRE (préciser) :

Discipline étudiée * :

- DROIT
- GEOGRAPHIE
- HISTOIRE
- LANGUE(S) ETRANGERE(S) (préciser) :
- SOCIOLOGIE
- AUTRE (préciser) :

Etablissement d'Enseignement supérieur fréquenté * :

.....
.....

Etudes supérieures actuellement suivies

SANS OBJET

Diplôme * : MASTER 1 MASTER 2 DOCTORAT

Discipline étudiée * :

- DROIT
- GEOGRAPHIE
- HISTOIRE
- LANGUE(S) ETRANGERE(S) (préciser) :
- SOCIOLOGIE
- AUTRE (préciser) :

Etablissement d'Enseignement supérieur fréquenté * :

.....
.....

Nom du directeur du master / thèse :

Nom du directeur du mémoire du master / thèse :

Titre du mémoire de master ou de la thèse : (le cas échéant) :

.....

Date d'inscription en Master :

SITUATION

- MEMBRE SIMPLE (adhésion simple sans participation active aux activités de l'association)
- MEMBRE ACTIF (adhésion avec engagement pour participer activement à l'organisation des activités de l'association)
- MEMBRE D'HONNEUR (adhésion réservée aux personnes visées à l'article 5 § 2 des Statuts de l'association)

REGLEMENT DE L'ADHESION

MEMBRE SIMPLE ou MEMBRE ACTIF ----- 7 EUROS

MEMBRE D'HONNEUR ----- DISPENSE DE COTISATION

Signature

Fait à

Le

L'adhésion à l'association des Jeunes Internationalistes accompagnée du règlement de la cotisation donne droit à la qualité de membre de ladite association pour l'année universitaire en cours telle que déterminée par le calendrier universitaire de l'Université Panthéon-Assas, Paris II. Tout formulaire d'adhésion non accompagné du règlement de la cotisation est réputé nul et de nul effet. Le règlement de la cotisation peut être effectué en espèces ou par chèque à l'ordre de l' « Association des Jeunes Internationalistes ». Après règlement de la cotisation, prière de renvoyer ce formulaire en pièce jointe à : jeunesinternationalistes@gmail.com. Les champs suivies d'une astérisque (*) doivent être obligatoirement complétés.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : jeunesinternationalistes@gmail.com